

# UNE RÉFORME DES RETRAITES INJUSTE POUR LES PNC

## PNC mobilisons-nous



L'UNSA PNC suit de près la réforme des retraites depuis des mois, nous sommes reçus et en contact régulier avec le ministère des transports pour que les PNC ne subissent pas le passage de 62 ans à 64 ans dans le régime général. **Mais pour l'instant le gouvernement ne prend pas complètement en compte la pénibilité de notre métier et nos spécificités.**

Comme vous le savez l'âge légal de cessation d'activité des PNC est à 55 ans avec une possibilité de continuer jusqu'à 65 ans.

Mais dans cette période nous devons annuellement passer notre visite d'aptitude **avec le risque chaque année d'être inapte et dans ce cas d'être licencié** faute de reclassement possible au sol par les Compagnies aériennes.

Et même si les PNC sont assurés contre la perte de licence, à partir de 55 ans les indemnités sont extrêmement faibles, **pouvant conduire à mettre les PNC en situation de précarité. C'est inacceptable.**



Or dans les propositions de compensations du gouvernement pour limiter l'impact du recul de l'âge de la retraite CNAV, ce point précis n'est pas du tout pris en compte et renvoie à une hypothétique négociation d'une convention collective nationale du transport aérien.

**Cette réforme ne ferait qu'accentuer très fortement l'insécurité qui pèse sur la fin de nos carrières.**

**Nous devons faire entendre notre mécontentement et nous battre ensemble pour garantir des conditions de départs acceptables et la reconnaissance de la pénibilité de notre métier.**

**Que vous soyez jeunes ou anciens  
PNC vous serez tous concernés.**

**Mobilisons-nous massivement  
Les 11 et 16 février**

**SIGNEZ ET  
FAITES SIGNER  
LA PÉTITION**

**NON à la retraite  
à 64 ans**

**OUI à la  
reconnaissance de  
la pénibilité du  
métier PNC**

*L'UNSA PNC*

*Furieusement PNC*

<https://chng.it/4VP9Zyvn99>

